

**Certificat d'examen de type  
n° F-06-C-0324 du 28 mars 2006**

---

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/E080380-D4**

**Dispositif calculateur-indicateur électronique HECTRONIC  
type TWM 2084 pour ensemble de mesurage de liquides autres que l'eau.**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n° 72-145 du 18 février 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage à compteur turbine destinés à déterminer le volume des liquides autres que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Commission économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires et de la Recommandation internationale R117 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

**FABRICANT :**

HECTRONIC GmbH, Allmendstraße 15, 79848 BONNDORF (Allemagne).

**DEMANDEUR :**

BLACKMER, ZI Plaines des Isles, rue des Caillottes, 89000 AUXERRE.

**OBJET :**

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type n° F-04-C-154 du 20 février 2004 complétant le certificat d'examen de type n° F-03-C-308 du 30 septembre 2003 et la décision d'approbation de modèle n° 99.00.510.006.1 du 4 juin 1999 relatifs au dispositif calculateur-indicateur électronique HECTRONIC type TWM 2084 pour ensemble de mesurage de liquides autres que l'eau.

**CARACTERISTIQUES :**

Le dispositif calculateur-indicateur électronique HECTRONIC type TWM 2084 objet du présent certificat diffère du type approuvé par le certificat précité par son logiciel et par l'ajout d'un paramètre appelé : « POIDS ET MESURE 114 ».

Le logiciel est référencé sous le numéro de version : 2084.75.200.12 02022006 et est associé à la somme de contrôle : 8750.

Le paramètre « POIDS ET MESURE 114 » est composé de deux positions : l'une autorise l'utilisateur à modifier le nom du produit livré et l'autre l'interdit. Seul un bris de scellement permet d'accéder à ce nouveau paramètre.

Les scellements ainsi que les dispositions particulières sont identiques à ceux du certificat d'examen de type n° F-03-C-308 du 30 septembre 2003 précité.

Les conditions particulières d'installation restent inchangées à celles de la décision d'approbation de modèle n° 99.00.510.006.1 du 4 juin 1999 précitée.

#### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires restent inchangées à l'exception de la marque de conformité au type qui est remplacée par le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat.

Toutefois, le dispositif d'impression soumis au contrôle de l'Etat doit imprimer sur ses tickets la mention "Seules les indications de volume imprimées entre étoiles sur le ticket sont garanties par l'Etat".

#### **CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Les conditions particulières de vérifications de la décision d'approbation de modèle et des certificats d'examen de type précités sont complétées par les dispositions suivantes :

#### **Vérification primitive :**

##### a) Première phase en atelier :

La première phase de la vérification primitive du dispositif calculateur-indicateur électronique HECTRONIC type TWM 2084 est identique à celle définie dans la décision d'approbation de modèle précitée. Toutefois, la conformité du logiciel doit être vérifiée par rapport à la version mentionnée dans le présent certificat.

##### b) Deuxième phase su site :

La deuxième phase de la vérification primitive du dispositif calculateur-indicateur électronique HECTRONIC type TWM 2084 s'effectue lors de la vérification primitive de l'ensemble de mesurage dans lequel il est installé. La deuxième phase de la vérification primitive est complétée par :

- 1) le cas échéant, le contrôle de la présence de la mention "Seules les informations de volume imprimées entre étoiles sur le ticket sont garanties par l'Etat" sur les tickets imprimés par les dispositifs d'impression soumis au contrôle de l'Etat,
- 2) le cas échéant, le changement de positionnement du paramètre « POIDS ET MESURE 114 ».

#### **Vérification périodique :**

La vérification périodique des ensembles de mesurage équipés d'un dispositif calculateur-indicateur électronique HECTRONIC type TWM 2084 faisant l'objet du présent certificat est identique à la deuxième phase de la vérification primitive à l'exception du second point tel que décrit en 2) ci dessus.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/E080380-D4 et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 4 juin 2009.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification